



Troisième plan académique de généralisation de l'Éducation au développement durable (2013-2017)

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Préambule

L'éducation au développement durable (EDD) constitue toujours une priorité nationale, affirmée dans l'article 8 de la Charte de l'environnement, ainsi que dans l'article 45 de la loi Grenelle I. Elle s'inscrit plus largement dans une politique européenne de promotion d'une éducation en vue du développement durable (ou stratégie de Vilnius) et dans les politiques de développement durable des territoires à différentes échelles.

Cet engagement, qui concerne la société toute entière, est porté par les services de l'État, les collectivités territoriales, et par un grand nombre d'associations œuvrant au service de thématiques diverses et selon des entrées qui leur sont propres. L'approche à la fois globale et plurielle qui en découle est l'essence même de l'Éducation au Développement Durable. La troisième circulaire de généralisation de l'éducation au développement durable, souligne ce fait et élargit son champ en intégrant clairement à l'EDD, l'éducation à la santé, l'éducation aux Risques Majeurs, l'éducation à la solidarité internationale, etc. Par ailleurs, cette éducation n'est pas à concevoir comme un isolat au sein du système éducatif, mais comme un outil de formation des élèves en terme de compétences, en articulation avec le socle commun de connaissances et de culture. Elle constitue un élément déterminant de la formation citoyenne des élèves.

Le plan académique d'accompagnement de la troisième phase de généralisation est un document de référence pour guider la mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans les écoles et établissements de l'académie de Grenoble en collaboration avec le réseau de partenaires.

I. BILAN DES PRECEDENTS PLANS.

Les précédents plans pluriannuels (2005-2009 et 2009-2012) ont permis de doter l'académie d'outils solides qui ont contribué à la mise en œuvre de cette éducation dans les établissements scolaires publics et privés de l'académie. Ces outils sont :

- Le comité de pilotage académique ;
- Les personnes « relais départementaux » et « relais d'établissement » ;
- Un chargé de mission EDD auprès de la DAAC et de la DAREIC ;
- Le groupe de formateurs académiques EDD ;
- Le site internet académique EDD.

Cette architecture a permis :

- d'augmenter le niveau d'expertise des acteurs EDD de l'académie.
- un développement des formations d'établissement, en ciblant l'ensemble des personnels.
- une intégration de l'EDD dans la formation initiale des enseignants en particulier dans le premier degré.
- un renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales, associations, parcs naturels régionaux et nationaux, les agences de l'Etat.
- une augmentation du nombre d'établissements en démarche de développement durable en partenariat étroit avec les collectivités territoriales.
- une multiplication des actions en éducation au développement et à la solidarité internationale en collaboration avec la DAREIC, avec en particulier : la signature de conventions avec les académies de Matam, Tambacounda et Ziguinchor, au Sénégal ; mais également le développement de projets inter-académiques et internationaux.
- la production d'outils d'évaluation EDD et d'indicateurs de stratégie EDD dans le cadre des contrats d'objectifs des établissements ;

- la participation active de l'académie à la rédaction d'un ouvrage sur les établissements en démarche de développement durable avec le pôle national de ressources EDD d'Amiens.

Pour autant, des difficultés demeurent :

- Une propension des équipes à réduire l'EDD à la mise en place d'actions de développement durable dans lesquelles la dimension éducative se limite parfois à l'acquisition d'écogestes, et une difficulté à avoir une vision large de la notion d'éducation au développement durable ;
- Une difficulté des équipes à articuler et mettre en cohérence les projets avec les enseignements et à en faire un réel outil d'acquisition de compétences pour les élèves, mais également pour les personnels ;
- Une difficulté des équipes à articuler les différents projets EDD et EDD-SI pour donner de la cohérence à la politique d'établissement ;
- Une difficulté des équipes à pérenniser les démarches d'établissement ;
- Une difficulté de conduire une évaluation EDD aux différentes échelles (acquis des élèves, projets, partenariats, établissement)

En fonction de ce constat et en cohérence avec les axes définis par la circulaire sur la troisième phase de généralisation parue au BO du 24 novembre 2011, le prochain plan s'articule autour des trois axes déclinés ci-dessous.

II. AXES DU TROISIEME PLAN

Axe 1 : Renforcer la gouvernance et le pilotage

- Dynamiser les pilotage académique en articulant mieux les politiques premier et second degré et en impliquant davantage l'enseignement professionnel et la vie scolaire.
- Créer un comité académique d'éducation au DD intégrant les partenaires.
- Stimuler la mise en place d'instances et d'outils de pilotage dans les établissements en démarche de développement durable en particulier autour du CESC pour le second degré.
- Intégrer les élèves dans la gouvernance des établissements en démarche de développement durable en particulier autour du CESC pour le second degré et du CVL pour les lycées.
- Former ou co-former les délégués dans les établissements en démarche de développement durable.
- Consolider et diffuser les outils d'évaluations disponibles en particulier sur l'évaluation des démarches d'établissement.
- Poursuivre la formation des équipes d'établissement en particulier autour de la cohérence des projets, de l'acquisition de compétences par les élèves et de l'articulation avec les disciplines.
- Développer la place de l'EDD dans la formation initiale.
- Développer la formation en EDD de certains personnels clés, en particulier les chefs d'établissements et CPE.
- Mettre en place la labellisation des établissements en démarche de développement durable en articulation avec les contrats d'objectifs et les collectivités territoriales.

Axe 2 : élargir les partenariats

- Dynamiser les partenariats internationaux mis en place dans le cadre de la politique EDD-SI.
- Dynamiser les partenariats inter-académiques construits ces dernières années.
- Renforcer les partenariats avec le monde universitaire disciplinaire et transversal en particulier autour de la formation initiale des enseignants dans le cadre des ESPE, mais également dans le cadre de recherches.
- Intégrer les partenaires, et en particulier les collectivités territoriales dans le processus de labellisation des établissements.
- Consolider les partenariats autour de l'accompagnement des projets des établissements et de la formation des personnels.
- Accompagner la mise en lace des partenariats dans le premier degré.

Axe 3 : Faire connaître et partager les réussites

- Dynamiser le site web académique EDD autour de contenus scientifiques, didactiques, et d'échanges de pratiques.
- Communiquer auprès du pôle national de ressources EDD sur les actions particulièrement pertinentes conduites dans l'académie.
- Améliorer la circulation de l'information entre les relais des établissements et les autres niveaux éducatifs.
- Favoriser la mutualisation des expériences entre établissements.
- Créer une culture EDD de bassin en favorisant les échanges d'expériences et les échanges de culture EDD entre le premier et le second degré.
- Partager davantage les travaux avec le monde universitaire lors de colloques ou de travaux de recherches.
- Diffuser au sein du corps enseignant les travaux issus de la recherche universitaire en EDD.
- Communiquer davantage sur l'articulation EDD-SI spécifique à l'académie.

Daniel FILATRE
Recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des Universités